

# Professionnels de santé



© 2015 Les Echos Publishing

L'Observatoire national des professions de santé (ONDPS) vient de produire un rapport sur l'utilité de conserver ou au moins de réadapter le numerus clausus, qui permet la régulation démographique des professionnels de santé en France.

Pour appuyer sa démonstration, le rapport se base sur l'étude de quatre professions de la santé (les médecins, les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes), pour lesquelles il retrace l'évolution du numerus clausus. Plusieurs constats ressortent. Notamment, par exemple, qu'il existe un écart considérable entre les projections établies et la situation réelle, dû principalement au fait que les modèles de projection sont devenus obsolètes. Ou encore que le numerus clausus, même régionalisé, peine à réduire les disparités géographiques, dans la mesure où les épreuves classantes nationales déplacent la moitié des étudiants en médecine ou la localisation des UFR d'odontologie concentre les étudiants dans treize régions. Autre constat : le nombre croissant de professionnels de santé titulaires d'un diplôme étranger, un élément nouveau qui doit être pris en compte.

Le rapport milite donc en faveur d'un travail approfondi sur la nécessaire adaptation de cet outil de régulation.

Pour consulter le rapport ONDPS, rendez-vous sur le site [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

© 2015 Les Echos Publishing